



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 2089

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation financière délicate des CEMEA. Tout le monde reconnaît la qualité et le caractère d'intérêt général de l'activité des CEMEA en direction de l'enfance et de la jeunesse et plus généralement au cœur des politiques éducatives, culturelles et sociales. Leur avenir est malheureusement dangereusement menacé. Des décisions rapides s'imposent car le risque d'une rupture de trésorerie persiste, remettant en cause le plan de redressement en cours. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les actions qu'elle entend entreprendre pour soutenir efficacement les CEMEA et à travers eux les missions de service public qui sont les leurs.

Texte de la réponse

L'association des CEMEA a effectivement connu un accroissement de ses difficultés financières lors du premier semestre de l'année 1997. Conscient de l'urgence de cette situation, le ministère de la jeunesse et des sports a pris les dispositions nécessaires pour que l'association puisse bénéficier du versement des acomptes sur subvention dans les meilleurs délais. De plus, la subvention accordée aux CEMEA, au titre de l'année 1997, est au même niveau que l'année précédente. Les CEMEA se sont engagés dans un plan de redressement financier, notamment en réalisant une partie de leur patrimoine immobilier. Ces mesures énergiques sont de nature à rééquilibrer le fonctionnement interne de l'association, préservant ainsi les activités de formation, de recherche et d'expérimentations, qui font des CEMEA un mouvement d'éducation reconnu, et novateur.

Données clés

Auteur : [M. Alain Ferry](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2089

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2579

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3337